



Garantie fabricant

de

HEDI GmbH Elektro- und Gerätebau

Schöneggweg 17

D-87727 Babenhausen

Notre garantie fabricant s'applique pour les produits HEDI pourvus du logo de garantie HEDI sur le produit même ou son emballage d'origine.

La durée de garantie de ces produits s'élève à trois ans. Elle s'applique à partir du jour de l'achat du produit par le client final.

Le client final est le consommateur qui acquiert le produit.

Pour prétendre à la garantie, il est indispensable de présenter une preuve d'achat spécifique (bon d'achat, de livraison ou facture du revendeur). Lors du renvoi, il est primordial de fournir une brève description du défaut ainsi que les coordonnées précises du client final. Il n'est pas essentiel de s'inscrire au préalable.

Les défauts de matériau et de fabrication de l'appareil. La prestation de garantie consiste à solutionner ces défauts après réception de l'appareil, en réparant ce dernier ou fournissant gratuitement un appareil de remplacement.

Si le produit devait ne plus être fabriqué au moment de la demande de garantie, HEDI serait autorisé à fournir un produit similaire en cas de remplacement.

Les accus, batteries, lampes et disjoncteurs thermiques échangeables sont exclus de la garantie fabricant.

Cette garantie fabricant et son exécution constituent une prestation facultative proposée par HEDI GmbH. Le recours à cette garantie est également facultatif. Le recours ou le non-recours de notre garantie fabricant ne présentent aucun désavantage relatif aux prestations légales nous revenant et revenant au revendeur ou autres.

Notre garantie fabricant ne limite aucunement les droits légaux du consommateur. Cela s'applique également pour ses droits envers son revendeur.

À noter : les défauts de l'appareil, survenus suite à une utilisation non-conforme ou une intervention étrangère, sont exclus de la garantie. Pour éviter tout dommage lors du transport, il convient de procéder à l'envoi de l'appareil dans un emballage et un enveloppement stable et robuste.

Les prestations de garantie n'entraînent ni le renouvellement, ni la prolongation de la période de garantie. Les appareils ou composants remplacés deviennent notre propriété.

Mise à jour: 08/2018